



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EN PROVENANCE DE SAINT-MARTIN DE SAINT-BARTHELEMY OU DE LA MARTINIQUE

**ATTESTATION RELATIVE A UN DÉPLACEMENT AÉRIEN OU MARITIME
A DESTINATION DE LA GUADELOUPE**

Attestation à présenter par tout passager en provenance de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, ou de la Martinique en application des décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des arrêtés préfectoraux n° 2021-090 CAB/BSI du 22 avril 2021 et n° 2021-092 CAB/BSI du 23 avril 2021

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires):

Je soussigné(e),

NOM :

PRÉNOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU de NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE **en GUADELOUPE** :

.....
.....
.....

TÉLÉPHONE FIXE **en GUADELOUPE**:

TÉLÉPHONE PORTABLE :

AÉROPORT de DÉPART :

NUMÉRO de VOL :

NUMÉRO DE SIÈGE

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITÉ :

DATES EXTRÊMES DU SÉJOUR :

Je déclare sur l'honneur voyager pour le motif suivant :

- motif impérieux d'ordre personnel ou familial ;
- motif de santé relevant de l'urgence ;
- motif professionnel ne pouvant être différé.

Préciser (joindre les documents justificatifs) :

- Je confirme que je ne présente **pas de symptôme** d'infection à la covid-19.

- Je confirme qu'à ma connaissance, **je n'ai pas été en contact** avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.

Plateforme d'information/orientation de l'agence régionale de santé (7j/7 ; de 8h à 18h) : 05 90 99 14 74

Fait à....., le/...../2021..

Signature :